

Nicolas Denys, pionnier acadien

Roger Comeau

Volume 9, numéro 1, juin 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301692ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301692ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Comeau, R. (1955). Nicolas Denys, pionnier acadien. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9(1), 31–53. <https://doi.org/10.7202/301692ar>

NICOLAS DENYS, PIONNIER ACADIEN *

Parmi les grands hommes dont l'Acadie se doit d'honorer le souvenir, figure un personnage qui est malheureusement trop peu connu. Comme l'a écrit le Révérend Frère Antoine Bernard, « cet homme remarquable, à la fois découvreur, chef d'industrie, lieutenant général du roi de France en Acadie, maître-pêcheur et publiciste de sa nouvelle patrie, à peine trouvons-nous aujourd'hui son nom inscrit dans l'histoire ».¹ Il s'agit de Nicolas Denys, colonisateur et exploitant de toute première heure en Acadie à titre de seigneur concessionnaire des terres et des îles qui s'étendent du cap Canceau au cap des Rosiers. Membre du compétent personnel que s'était choisi Isaac de Razilly dans son expédition du 4 juillet 1632 vers l'Amérique, il fut non seulement le compagnon de voyage du distingué commandeur mais un agent précieux du progrès de la colonie, si bien qu'à la mort prématurée du commandeur, en 1635, il continua pour son propre compte une partie de l'œuvre commencée.

Nicolas Denys, figure centrale de l'illustre lignée des Denys en Acadie, descendait du célèbre capitaine Jean Denys, Normand de Honfleur, dont le nom apparaît à côté des grands explorateurs du XVI^e siècle. Comme Razilly et Charnizay, ses compagnons de l'expédition en Acadie, il était originaire de Tours où il vit le jour en 1598 dans la paroisse de Saint-Vincent.

Ajoutons tout de suite qu'aucun des contemporains de Denys en Acadie n'a mené une existence plus mouvementée et semée de

* Nous publions deux articles sur Nicolas Denys. Les deux nous sont arrivés presque en même temps. On constatera qu'ils se complètent l'un l'autre. Et il était bon, croyons-nous, de faire cette part à l'actualité acadienne. (La direction)

¹ *Le Drame Acadien depuis 1604* (Montréal, 1936), 81.

tant de tribulations. Plus d'une fois, il dut subir le joug du plus fort et se vit souvent frustré dans ses desseins. Homme à l'esprit pratique et au courage indomptable, il se lança dans les entreprises les plus hasardeuses. Sans doute, les vicissitudes de la fortune l'empêchèrent de réaliser toutes ses ambitions; pourtant, il put mettre à exécution quelques-uns de ses projets les plus chers. Il eût été regrettable, en effet, que tant de dévouement et d'ardeur, sa vie durant, ne lui valût aucune récompense, puisqu'il avait passé en Acadie la plupart des années qui s'étendent de 1632 à 1688. Aussi, comme il l'observe lui-même, « je croy n'avoir pas tout à fait perdu mon temps, bien qu'il ait esté traversé de mille disgraces ».² Ses séjours prolongés dans les postes riverains du golfe Saint-Laurent comme en Acadie, démontrent la justesse de sa remarque. Si son nom ne mérite pas de figurer parmi les grands colonisateurs du début, au sens strict du mot, il est, par contre, très intimement lié au développement matériel du pays.

Par une procuration que Claude de Razilly, sieur de Launay et frère d'Isaac, lui accordait à Tours, le 10 juillet 1631, il était nommé représentant de la Compagnie de la Nouvelle-France en Acadie.³ En plus d'être l'agent de la Compagnie de la Nouvelle-France, il fut également pendant bon nombre d'années au service de la Compagnie Razilly, créée vers 1632 et devenue la Compagnie Razilly-Condornier en 1635.

En vertu des pouvoirs que la première compagnie lui avait accordés, Denys fit venir plusieurs hommes de métier dans la

² *Histoire naturelle du Pais*: 245-6. Denys nous a laissé un important ouvrage qui, en réalité, en constitue deux d'après le double titre qu'il porte et le double sujet qu'il traite: *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale, avec l'Histoire naturelle du Pais* (2 v., Paris, 1672), traduit et annoté en anglais par W. F. Ganong, et publié par la Société Champlain, Toronto, 1908. Ce sont ces deux volumes que nous citerons souvent au cours du présent travail et qui rendent le plus fidèle témoignage de l'activité de Denys en Acadie. Au dire de L. Meschinot de Richemond, *Les Marins Rochelais; notes biographiques* (Niort et La Rochelle, 1906), 76, il semble que la hardiesse du marin déplut aux courtisans car un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage furent détruits, ce qui en expliquerait l'extrême rareté à l'heure actuelle.

³ AC, Archives de la Charente Inférieure, Etude Sacré, Minutes Teuleyron, année 1637, 1er dossier, folio 21v.

colonie: bûcherons, maçons, charpentiers, pêcheurs, matelots, sauniers, etc. Il ne se contenta pas de recruter uniquement des colons utiles à la Nouvelle-France, mais il trouva aussi des recrues pour le lointain pays de la Guadeloupe, tel un Raimet, faiseur d'eau-de-vie et de vinaigre, un Doublet, constructeur de navire, un Philou, charron, etc. Le 8 mars 1637, il est désigné dans un contrat comme noble homme, écuyer, capitaine de navire pour le service du roi.⁴

En août 1640, nous le retrouvons dans le commerce des pelleteries à La Rochelle. Trois ans plus tard, il est qualifié du titre de conseiller et secrétaire du roi, titre honorifique peut-être mais quand même enviable.⁵ De 1640 au début d'avril 1645, Denys embauche de nombreux colons tant pour la Guadeloupe que pour l'Amérique. Puis il passe lui-même peu après à Miscou, en Acadie, où il fonde un établissement.

S'il faut en croire Denys, il détenait déjà une concession de la Compagnie de la Nouvelle-France lorsqu'il s'établit à l'île Miscou en 1645.⁶ De nouveau, le 3 décembre 1653, cette même compagnie réunie à celle de Miscou, lui octroyait une concession dans les limites du cap des Rosiers à Canceau et le recommandait à Sa Majesté comme gouverneur de cette étendue pendant neuf ans.⁷ Le 30 janvier suivant, le roi Louis XIV le confirmait dans ses pouvoirs et lui accordait le privilège de s'adonner au commerce des fourrures et de la pêche.⁸ Enfin, le 9 novembre 1667, il fit renouveler ses titres par la Compagnie des Indes Occidentales qui avait remplacé en 1664 la Compagnie de la Nouvelle-France dissoute l'année précédente entraînant la révocation des anciennes concessions.⁹

Après avoir énuméré ces fonctions de Denys, bornons-nous à étudier ses principales occupations dans le double domaine com-

⁴ *Ibid.*, ff. 21v-22.

⁵ *Ibid.*, année 1643-4, f. 36.

⁶ *Description*... 192-3. Rappelons qu'en 1638, Louis XIII instituait les sieurs Charnizay et La Tour seigneurs concessionnaires en Acadie. Cf. AC, C11D, 1(2) : 129-130.

⁷ AC, C11D, 1(2) : 208-212.

⁸ AC, F3, 3: 215-224.

⁹ AC, C11D, 1(2) : 275-8.

mercial et industriel, notamment l'exploitation forestière, la traite des fourrures, l'industrie minière et la pêche.

A. *L'exploitation forestière*

Dès son arrivée à La Hève en 1632, il s'empessa d'y établir un chantier. Il tira immédiatement parti des abondantes essences forestières du pays en les convertissant en madriers et en merrain. Au bout de deux ans, l'exportation en France du bois de construction se pratiquait sur une assez haute échelle. Là (c'est-à-dire dans le commerce du bois), observe le Père Pacifique, il fut pionnier absolument et ainsi commença humblement cette industrie qui devait à la longue faire du Canada le premier marché de bois du monde.¹⁰

Denys travailla ardemment à l'extension de cette industrie qu'il jugeait prometteuse. Aussi, s'occupait-il de faire passer de nombreux bûcherons dans la colonie. Par exemple, le 15 septembre 1637, Denys engage à La Rochelle, un nommé Bernard Bugaret à s'embarquer pour l'Amérique avec dix hommes afin d'y faire la coupe des « arbres sains du merrain, bordages, poutres, solives Courbes & autres bois Necessaires (sic) pour les bastiments tant de mer q. (sic pour que) de terre ». En vertu de ce marché, Denys s'engageait à transporter le bois à La Rochelle ou ailleurs à ses propres frais et le vendre au plus haut prix possible. Une moitié des profits irait à Denys et l'autre, à Bugaret et à ses hommes. L'entente devait durer cinq ans.¹¹ Ces conditions étaient de nature à encourager les bûcherons à venir au pays.

Son exploitation forestière était déjà très florissante lorsqu'un rival, d'Aulnay, infligeait un coup quasi mortel à cette prometteuse entreprise de Denys. D'Aulnay ne voulut jamais lui permettre de transporter son bois en France dans les vaisseaux qui s'en retournaient sur lest, bien que Denys lui eût offert la moitié du produit de la vente.

¹⁰ *Nicolas Denys, pionnier du commerce et de l'industrie en Acadie* dans *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, 23 (Québec, 1929) : 62.

¹¹ AC, ACI, ES, MT, année 1637, ff. 73v-74.

Joseph-Noël Fauteux dans son *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, tome I, page 171, prétend que, dès 1630, Denys se livrait à la coupe du bois en Acadie. Quoique cette date semble un peu reculée, — elle devance de deux ans celle de son arrivée officielle avec Razilly, — nous lui reconnaissons volontiers le mérite d'avoir été le premier à exploiter, à l'échelle commerciale, les forêts de la Nouvelle-France.

Il est intéressant de constater que certaines de ces forêts vierges renfermaient beaucoup de chênes, à la grande satisfaction de Denys. Selon lui, les meilleurs chênes du pays croissaient le long de la rivière Pentagouët. Ils servaient à la construction de navires, de même qu'à la fabrication de caisses à marchandises. Il mentionne encore plusieurs autres essences, par exemple, le hêtre, le bouleau, le pin, l'épinette, le sapin, le frêne, l'érable, le noyer, le tremble, l'orme, etc. Ces bois étaient destinés aussi bien à la production d'objets domestiques qu'à l'exportation. Denys nous renseigne sur l'utilisation respective de la plupart de ces arbres. Le hêtre servait à la confection du bordage de la coque des navires et à la fabrication d'avirons de galère, avirons qui atteignaient parfois cinquante pieds; le *mignogon* ou bouleau noir servait à faire les pièces de la carcasse mais surtout à confectionner des fûts ou montures de fusils; le pin donnait la planche réservée aux constructions navales et terrestres; l'épinette noire se prêtait magnifiquement à la mâture des vaisseaux; le sapin trouvait une application importante dans les œuvres mortes comme les boiseries intérieures, les mobiliers, les planchers, etc.; les petits pins rouges, les épinettes noires et les sapins fournissaient le brai et le goudron. Voilà autant d'usages auxquels les diverses espèces d'arbres s'adaptaient. Aujourd'hui encore nous leur réservons un grand nombre de ces mêmes usages.

Les immenses étendues forestières constituaient pour Denys une source de riches bénéfices, bien entendu: ce qui était fort légitime et, par son commerce, il répondait à l'un des premiers besoins de la mère-patrie.

Il est regrettable qu'il ne nous ait pas laissé de statistiques précises sur son commerce du bois. Cependant, nous sommes porté à croire que ce commerce était relativement imposant si

l'on en juge par la perte de plus de vingt mille livres que lui faisait subir d'Aulnay vers 1635. Il n'est pas exagéré de supposer que ses affaires atteignaient au moins dix mille livres par an.

Si Denys revenait dans ses domaines de jadis, principalement ceux de la Nouvelle-Ecosse, il y constaterait un déboisement à outrance. Les défrichements, les conflagrations, les invasions dévastatrices d'insectes, l'exploitation intensive et imprudente ont déboisé plus de la moitié de la province. Voilà, certes, un état de choses lamentable; heureusement que la forêt prend sa revanche et se reconstitue d'elle-même.

B. La traite

Une deuxième entreprise rémunératrice pour Denys fut la traite des fourrures. Dès 1635, il est engagé dans le trafic des peaux de castor et d'orignal, s'il faut en croire le double témoignage des sieurs Guilbaud et Pépin.¹² Il l'entretint dans la plupart de ses établissements: de bonne heure à Miscou, puis à Saint-Pierre du Cap-Breton où, comme il le dit, la traite était assez bonne, et enfin, à Nipisiguit (Bathurst).

Nous savons que le privilège de la traite avec les sauvages lui avait été réservé exclusivement dans ses concessions du 30 janvier 1654, octroyées par Louis XIV.

(Nous) voulons, y était-il contenu, que le dit sieur Denys privativement à tous autres, jouisse du privilège, pouvoir et faculté de trafiquer et faire la traite de Pelletrie (sic) avec les dits Sauvages dans toute l'Estendue du dit Pays de Terre-ferme et coste de la grande Baye Saint Laurens, Terre-Neufve, Cap-Breton et autres isles adjacentes... Faisant très-expresses inhibitions et deffenses à tous Marchands, Maitres et Capitaines de Navires et autres nos sujets originaires du dit Pays, de quelque estat et condition qu'ils soient, de faire la traicte de Pelleterie avec les Sauvages du dit Pays... sans son exprès congé et permission, à peine de desobeissance et confiscation entière de leurs vaisseaux, armes, munitions et marchandises au profit dudit sieur Denys, et de dix mil livres d'amande (sic)...¹³

¹² AC, CI, Amirauté de La Rochelle, B, prov. 77, 2e dossier.

¹³ AC, F3, 3: 220-2.

Ainsi personne ne pouvait se permettre d'ignorer la teneur de cet ordre. A ce propos, afin qu'il n'y eût pas la moindre excuse pour l'ignorer, tous les officiers et justiciers de son domaine devaient, à sa demande, faire publier cet ordre en entier ou encore en afficher un extrait sommaire dans les havres, ports et autres lieux appropriés et le faire observer scrupuleusement.

En dépit de défenses aussi formelles, Denys eut à se plaindre de l'intrusion d'autres traitants. Conséquemment l'intendant Duchesneau reconnut ses droits indiscutables dans une ordonnance datée du 21 août 1677, en réponse à une requête du sieur Hagnuet, au nom de Denys. Sous prétexte d'extraire, avec la permission de Denys, du charbon et du plâtre dans son domaine de l'île du Cap-Breton, certaines gens s'étaient permis d'y pratiquer frauduleusement la traite. Aussi Denys obtenait-il le pouvoir d'empêcher toute personne de s'engager dans le commerce des fourrures avec les sauvages habitant son territoire « par ce que sy cela estoit Tolléré, Il seroit hors d'estat de faire habiter les payes (sic pour pays) qui luy sont conceddez et cultiver la Terre ce qu'il n'a pût (sic) faire Jusques a pnt (sic pour présent) Dans toutte lestendue qu'il auroit désiré en ayant esté empesché par les troubles que luy ont fait tant les anglois que les francois . . . »¹⁴

Voilà, il faut en convenir, un bon compliment à l'adresse de notre commerçant.

La traite en Acadie à cette époque ne manquait pas d'attirer beaucoup de coureurs de bois canadiens. Le roi qui voyait d'un mauvais œil le métier de ces gens, émit une ordonnance le 15 avril 1676 défendant aux particuliers le commerce des fourrures avec les sauvages.¹⁵ Comme l'ordonnance ne mentionnait pas explicitement l'Acadie, les Canadiens en profitaient pour commercer avec les sauvages de cette région. Or, deux ans plus tard, le 12 mai 1678, Sa Majesté, désireuse de mettre fin à ces abus, adressait une autre ordonnance à monsieur le comte de Frontenac prohibant formellement le trafic des fourrures avec les sauvages de l'Acadie. Plusieurs de ceux qui avaient obtenu la

¹⁴ AC, C11D, 1 (2) : 314-7.

¹⁵ *Edits et Ordonnances* (3 v., Québec, 1854-1856) I : 86.

permission de chasser, faisaient illégalement la traite. Dans ce cas, leurs marchandises étaient confisquées et ils devaient acquitter une amende de deux mille livres dont la moitié devait être versée à l'Hôtel-Dieu de Québec et l'autre moitié à la couronne.¹⁶

Quelques Acadiens se permirent aussi de pratiquer ces abus sans scrupule. Dans un mémoire remontant à 1684 sur l'état du commerce au Canada et en Acadie, le sieur Bergier, riche marchand de La Rochelle qui s'était établi à Chedabouctou (Guysborough) en 1682 pour y faire la pêche sédentaire, est fortement soupçonné de s'être livré au commerce des castors qu'il veut enlever aux postes de Québec et de Montréal.¹⁷ Il devait sans doute obtenir ces peaux de castor des sauvages qui étaient très habiles dans ce genre de chasse.

Dans ce même mémoire, il est dit que d'autres personnes de la côte de l'Acadie, en particulier M. de La Vallière, soi-disant gouverneur de ce pays, avaient également établi un commerce de peaux de castor avec les Anglais de Boston, commerce qui pouvait avoir des suites fâcheuses pour l'ensemble de la colonie.

Quelque temps après, l'intendant De Meulles visitait Beau-bassin. Ayant appris que les Français fournissaient des quantités immodérées d'eau-de-vie aux sauvages, ce qui ruinait un grand nombre d'entre eux, il recommandait une distribution prudente de cet objet de trafic. De Meulles ne voulut pas bannir complètement la traite de l'eau-de-vie, car il tenait compte de l'utilité qu'elle pourrait avoir comme remède.¹⁸

Nous savons combien les autorités gouvernantes ont toujours été impuissantes à enrayer cette pratique néfaste des Français.

Denys nous fait un peu l'historique de ce vil échange de boisson contre les marchandises des sauvages, c'est-à-dire le troc des fourrures, depuis ses débuts jusqu'en 1672, et les graves répercussions de ce trafic sur les mœurs des indigènes. Il nous

¹⁶ AC, B, 7: 186-8, 213-5.

¹⁷ AC, C11A, 6(2): 257.

¹⁸ AC, F3, 6(1): 335-8.

raconte qu'au commencement, il fallait très peu de vin ou d'eau-de-vie pour les souler; mais depuis qu'ils connaissent les navires pêcheurs, dit-il, ce n'est plus du vin qu'ils veulent mais seulement de l'eau-de-vie. Cependant les Français vendaient peu de boissons enivrantes aux sauvages dans leurs habitations; ces derniers allaient plutôt les chercher dans les navires. Assoiffés d'eau-de-vie, après y avoir goûté, les sauvages sortaient du bois au printemps avec leurs fourrures et guettaient les navires sur les côtes. Dès qu'ils les apercevaient, ils allumaient de grands feux afin de les avertir de leur présence. Les navires répondaient par la voix de leurs canons, et les sauvages montaient à bord. Le soir ils se retiraient à terre avec quelques barils d'eau-de-vie et se mettaient à boire, sans pourtant s'enivrer, tant que les navires demeuraient dans les parages. Pendant ce temps, ils envoyaient leurs femmes échanger, à leur place, d'autres peaux et des articles en cuir contre des boissons et des biscuits; dès que les navires avaient levé l'ancre, ils buvaient jusqu'à ce qu'ils fussent ivres morts. Et, d'observer Denys, ils n'appellent pas boire s'ils ne se soulent et ne croient pas avoir bu s'ils ne se battent et ne s'assomment. Ainsi enivrés, ils commettaient souvent des meurtres. Denys affirme même que l'ivrognerie était la cause de six à huit meurtres par année chez ces sauvages. Pour une seule bouteille d'eau-de-vie, ils vendaient tout ce qu'ils possédaient aux pêcheurs, des objets qui valaient cinq ou six peaux, et même leurs fusils. La femme et la grande fille y avaient pris goût elles aussi, mais buvaient à la dérobée, car elles étaient battues par le mari.¹⁹ Denys ne se trompait guère en déplorant l'état lamentable où l'usage des boissons enivrantes avait réduit les sauvages.

Au sujet du passe-temps favori de l'homme des bois au début, Denys nous apprend que la chasse leur était un exercice agréable. Ils couraient le gibier dans le seul but de suffire à leurs besoins et après s'être rassasiés de viande, ils se nourrissaient volontiers de poisson. Quant aux fourrures des bêtes, ils ne s'en constituaient pas de provisions, sauf pour leurs besoins essentiels.²⁰

¹⁹ *Histoire naturelle* . . . 465-483.

²⁰ *Ibid.*, 419-420.

Les Français eurent à déplorer de nombreuses superstitions chez les sauvages, comme le fait encore observer Denys. Mentionnons, par exemple, l'inutile destruction de quantité de précieuses fourrures. Denys signale des cas où ils enterraient avec leurs morts des peaux d'une valeur de deux mille livres. Et personne n'osait les enlever, par crainte de provoquer la guerre avec les sauvages. A la fin, les Français réussirent pourtant à les détourner de ces fausses pratiques.²¹

Denys nous parle aussi de l'influence que nos coutumes et nos ustensiles exerçaient sur les enfants des bois. D'après lui, ils renoncèrent vite à leurs ustensiles pour adopter ceux des blancs. La chaudière surtout les émerveillait. Un sauvage de l'Acadie que Razilly avait envoyé à Paris, passant par la rue Aubry-Bouché où il y avait beaucoup de chaudronniers, demande à son interprète si ces chaudronniers sont parents avec le roi et si ce métier est celui des grands seigneurs du royaume.²²

Denys était un expert trafiquant mais, chose curieuse, il établissait mal la différence entre les animaux de rivières et les poissons. En effet, n'ajoute-t-il pas à la liste des rares poissons d'eau douce de son domaine, le rat musqué et le castor ? Evidemment il ne s'agit pas en l'occurrence de poissons, mais d'animaux rongeurs amphibies. D'autre part, lorsqu'il décrit les mœurs du castor, il invente d'inutiles détails et emploie des expressions invraisemblables. Ces exagérations étaient peut-être intentionnelles, à cause de la valeur de cet animal, regardé comme une mine d'or dans la colonie. La fourrure de cet animal jouissait d'un débouché sûr en Allemagne, en Pologne et en Russie; et la peau servait à confectionner des pantoufles ou mules pour le Palais de Paris.

Parmi les autres fourrures et peaux de valeur on comptait le renard, la martre, le carcajou (blaireau du Labrador), l'hermine, le putois, la fouine, l'original, l'ours, le loup, le porc-épic et l'écureuil; seule la peau de lapin ne valait rien, semble-t-il.

²¹ *Ibid.*, 454-7.

²² *Ibid.*, 457-8.

Ce commerce qu'il maintint pendant plusieurs années dans ses divers établissements, devait représenter un appoint appréciable. Ici encore, nous sommes contraints de passer sous silence la valeur de son commerce annuel, faute de documents. Nous en connaissons cependant la valeur pour l'hiver 1668-1669; elle est assez élevée. Cette année-là, en effet, Denys avait espéré réaliser d'intéressants bénéfices, ses achats des sauvages à Saint-Pierre se chiffrant par l'énorme somme de vingt cinq mille livres. Malheureusement un incendie ravagea son poste de fond en comble, ce qui causa la perte totale de ses fourrures et faillit même lui coûter la vie. Par la suite, il ne dut pas en retirer de grands profits, car il avançait en âge et surtout il devait subir la concurrence d'autres trafiquants.

C. *L'industrie minière*

L'industrie minière fut confiée à Denys de façon bien explicite en 1654. Il devait « faire soigneusement chercher les mines d'or, d'argent, cuivres, et autres métaux et minéraux: et les faire mettre et convertir en usage, comme il est prescrit par nos ordonnances Nous reservant du profit qui en viendra de celles d'or et d'argent seulement le dixesme denier: Et luy delaissons et affectons ce qui nous en pourroit appartenir aux autres métaux et minéraux, pour luy ayder à supporter les autres despences, que Sa dite charge luy apporte ».²³

Vers 1650, Denys découvrait une mine de plomb à Gaspé. Quelque quinze ans plus tard, Talon en ayant appris l'existence de Denys, le chargea de vérifier la qualité du plomb. Au printemps de 1665, Denys partait de La Rochelle pour se rendre à la péninsule gaspésienne avec vingt-quatre hommes pourvus des outils nécessaires à la fouille de la mine.²⁴ Ses travaux furent de courte durée, à peine trois mois, et prouvèrent qu'il n'y aurait pas avantage à exploiter cette mine.²⁵

²³ AC, F3, 3: 220.

²⁴ AC, C11A, 2: 176.

²⁵ AC, BN, Mélanges Colbert, 133: 122. Voir aussi Denys, *Description*... 234-6.

Vers 1657, il faisait la découverte du plâtre et de la pierre à chaux qui, d'après lui, étaient inconnus jusque-là.²⁶ Le gypse abondait dans les montagnes le long du lac Bras d'Or, sur les falaises de la baie Sainte-Anne, à Mabou, et sur la rive gauche de la rivière Antigonish (South River).

Quant au charbon, il en avait certainement découvert avant 1654, alors qu'il obtenait la permission de l'extraire. George Johnson nous apprend que c'est à cette date que fut faite la première mention de la présence de charbon en Nouvelle-Ecosse et, ajouterons-nous, probablement dans toute la Nouvelle-France.²⁷

Dès les premières pages de son ouvrage, Denys s'empresse de nous révéler l'existence de mines de charbon dans sa concession, — celle du Cap-Breton évidemment, — en particulier le long de la côte; ce charbon était d'aussi bonne qualité, à son dire, que celui d'Ecosse, d'après les essais qu'il avait faits lui-même au pays et en France. Un peu plus loin, il répète son assertion, et précise, cette fois, l'endroit où gît le charbon. Une mine d'excellent charbon se trouvait à l'intérieur de la rivière aux Espagnols (le havre actuel de Sydney). Puis, plus au nord, à l'entrée du Petit Bras d'Or, il en existait une autre, de même qu'à Mabou, sur la côte ouest du Cap-Breton. Un mémoire daté de 1665 sur l'état des affaires du Canada que devait régler la Compagnie des Indes Occidentales, fait allusion aux mines de charbon de terre et de plâtre dans les dépendances de Denys en Acadie où « l'on assure mesme qu'il y en a d'or et d'argent ».²⁸

Rappelons aussi l'ordonnance de Duchesneau du 21 août 1677 qui, en plus de protéger Denys contre le commerce illégal des fourrures, défendait strictement à toute personne de prendre du charbon et du plâtre sur les terres de Denys sans sa permission. En effet, Duchesneau lui confirma et renouvela ce privilège, tout en lui accordant une redevance de trois livres par

²⁶ Denys, *Histoire naturelle* . . . 316. L. Meschinet de Richemond répète presque textuellement Denys quand il dit qu'il (Denys) « découvrit la pierre à chaud et la pierre à plâtre inconnues jusqu'alors dans le pays », cf. *Les Marins rochelais* . . . 74.

²⁷ *Alphabet of First Things in Canada* . . . (Ottawa, 1897), 48.

²⁸ AC, C11A, 2: 269.

tonne de charbon du Cap-Breton et de quatre livres sur le plâtre de Canceau. Et voici pourquoi : c'est que Denys avait toujours permis aux habitants de se procurer à prix très modique ces deux nécessités de la vie, mais ils l'avaient trompé. Ils lui dérobaient volontiers ces produits miniers sans lui verser la moindre redevance tréfoncière. Bien plus, ils ne se contentaient pas d'abuser ainsi de sa bonne grâce, mais profitaient de cette faveur pour faire illégalement la traite, contrairement aux ordres du roi. Cette recommandation particulière contenue dans l'ordonnance atteste bien que le roi tenait à la fidèle observation des mesures prohibitives édictées en faveur de Denys.²⁹

Denys ne put pas s'occuper activement de l'extraction du charbon, vu le manque de main-d'œuvre nécessaire. Le petit nombre de blancs et de sauvages qu'il avait à son service ne lui permettait pas d'exploiter ce commerce comme il l'aurait voulu. Cependant il protégea avec un soin jaloux ses droits sur ses concessions minières. L'incident suivant relaté dans un arrêt du Conseil Souverain de Québec, en date du 31 octobre 1676, nous en fournit une preuve convaincante. Le gouverneur Frontenac avait chargé, au mois de mai précédent, Michel le Neuf, sieur de la Vallière, de visiter les côtes de l'Acadie en vue de connaître les occupations des Hollandais et autres ennemis de la France. Accompagné de son beau-frère, Richard Denys, Michel le Neuf, remarqua, au cours de son voyage, trois caïches anglaises de Boston qui chargeaient du charbon à l'île du Cap-Breton. La Vallière et Denys arrêterent les flibustiers anglais et exigèrent des capitaines la production de leurs passeports, ce qu'ils ne purent faire. Sur ce, La Vallière et Denys s'emparèrent des trois caïches, firent l'inventaire des cargaisons en présence des équipages, amenèrent l'une des caïches à Québec avec les trois équipages et gardèrent les deux autres embarcations. Le Conseil approuva entièrement leur conduite.³⁰ Les Anglais n'en continuèrent pas moins leurs incursions intermittentes dans cette île, si bien qu'en la seule année de 1706, plus de vingt vaisseaux y étaient venus chercher du charbon.

²⁹ AC, C11D, 1(2) : 314-7.

³⁰ AC, F3, 4(2) : 816-9.

Il est malheureux que Denys n'ait pu profiter davantage de cette industrie. Le Cap-Breton était pourtant un lieu bien choisi pour une exploitation intensive, grâce à ses côtes naturellement découpées en excellents petits havres et à sa grande abondance de charbon. L'exploitation de ces mines restera longtemps à la phase primitive; elles ne seront réellement productives qu'à la fin du XIXe siècle.

Un siècle après la première concession accordée à Denys, on rappelait encore la présence de Denys au Cap-Breton. Dans *l'Etat présent du Canada* que dressait le sieur Boucault en 1754, on lit :

... le plastre et le charbon de terre ou houille y (au Cap-Breton) sont assés (sic) abondants vers la coste occidentale, le meilleur terrain de cette isle est un lieu nommé Ste-Anne ou le sieur Denis sur-nommé la Grande-Barbe, gentilhomme de Touraine, s'était établi en conséquence de la concession qu'il en avait obtenu du Roy Louis XIII. Il y avait fait des cultures et des plantations.³¹

En jetant les bases de l'industrie minière dans cette île, Denys était loin de soupçonner qu'un jour cette même industrie serait la plus florissante de la région et le gagne-pain de la plupart de ses habitants.

D. La pêche

Nous arrivons à ce que nous pouvons appeler la principale activité de Denys: la pêche. Ce fut son métier par excellence et celui auquel il s'adonna le plus entièrement. Les descriptions aussi exactes que savoureuses qu'il nous a laissées, démontrent qu'il la connaissait parfaitement. Les insuccès du début en ce domaine ne l'avaient aucunement rebuté; il garda jusqu'à sa vieillesse une préférence pour ce rude labeur. La large place qu'il lui accorde dans le second tome de son ouvrage prouve l'intérêt qu'il lui portait; il lui consacre au moins dix-sept chapitres, soit la moitié de son *Histoire naturelle*. C'est ainsi que

³¹ *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec (1920-21)*: 26. C'est en 1654 que Denys obtint sa concession, et non de Louis XIII par conséquent, mais plutôt de Louis XIV qui monta sur le trône en 1643.

cette section sur la pêche confère à son œuvre littéraire une réelle valeur.

Ganong affirme que « sur un plan excellent, sans omission et servi par une phraséologie animée d'heureux tours de style et de lumineuses anecdotes, Denys place sous nos yeux, de la façon la plus limpide, toutes les particularités de cette industrie dans laquelle il était passé maître, et un maître aimant sa tâche ».³²

Et J. M. Clarke écrit ceci au sujet de notre homme :

Le tableau qu'a brossé Denys de toute la technique de la pêche, dans chacun des chapitres de son *Histoire naturelle* de 1672, indique dans les moindres détails les travaux qui se poursuivaient depuis l'embarquement sur la côte française jusqu'au moment où l'on jetait de nouveau l'ancre dans les ports nationaux.

Un maître pêcheur pratique de la Gaspésie actuelle, formé par une longue expérience à l'établissement Robin, m'assure, après avoir lu le récit de Denys, que, *mutatis mutandis*, c'est-à-dire en tenant compte du fait que la flotte de pêche est maintenant canadienne et non plus française, les méthodes et les procédés en vogue aujourd'hui sont essentiellement les mêmes qu'il y a deux cents ans et que le temps n'a guère amélioré l'efficacité de la technique, en général.³³

A la suite de ces témoignages, le père Le Jeune ajoute que l'exposé de Denys sur la pêche de la morue constitue d'emblée la plus complète et la plus accréditée des explications et des expositions que l'on possède de la pêche estivale.³⁴

Nous savons que la pêche en Acadie, autrefois comme de nos jours, a toujours été une industrie d'importance capitale. Or il est bon d'en rappeler les débuts, en particulier dans le cas de la pêche sédentaire. C'est Denys lui-même qui nous fournit les renseignements là-dessus. Il rapporte qu'un nommé Rivedou avait obtenu une commission du gouverneur de la Nouvelle-

³² Introduction à la réédition de l'ouvrage de Denys, *Description*... 30.

³³ *Sketches of Gaspé* (Albany, N.Y., 1908), 55-6..

³⁴ *Dictionnaire général du Canada*... I: 492.

Angleterre et avait, le premier, créé un poste de pêche au Cap-Sable, mais sans succès.³⁵ Puis le sieur de La Giraudière se fixait à Sainte-Marie, apparemment en 1654. Ensuite, vers 1664, le sieur Doublet s'établissait à l'île de la Magdeleine, au préjudice des droits de Denys. Ces deux derniers ne furent pas plus chanceux que Rivedou et durent abandonner leur projet.

Les résultats de ses premiers essais de pêche sédentaire (1634) valurent à Denys, vingt ans plus tard, le monopole de cette industrie. Ce privilège lui était accordé en même temps que celui de la traite, comme nous l'avons déjà vu, aux termes de ses importantes lettres patentes de 1654. Un paragraphe stipulait qu'il avait le droit exclusif d'établir une compagnie de pêche sédentaire dans ses territoires. Ceux de ses concitoyens qui empiéteraient sur ce domaine, devenaient passibles des mêmes amendes qui s'appliquaient au commerce illégal des fourrures.³⁶

Par son exploitation méthodique de la pêche sédentaire, Denys devance de seize ans celle qu'entreprit François Bissot à Tadoussac en 1650. Il serait vraiment le premier à en avoir fait une entreprise d'envergure en Acadie.³⁷ Soit dit en passant, l'intendant Talon, à son arrivée au pays, encourageait fortement ce mode de pêche; il voyait là un moyen efficace de garder les colons au pays et il s'entendait avec Denys sur ce point. C'est dans ce but qu'il accordait au neveu de Denys, Pierre, sieur de La Ronde, une concession de deux lieues carrées à Percé, en 1672.

Denys, avons-nous remarqué, nous présente une description complète de la pêche, c'est-à-dire, de sa technique, des agrès et accessoires nécessaires au métier. Il indique avec précision la manière d'amorcer les hameçons, de vider, de saler et de sécher le poisson, de faire de la colle, d'extraire de l'huile des foies,

³⁵ Notons ici qu'après Rivedou, Denys s'installa à divers endroits comme nous allons le voir plus loin.

³⁶ AC, F3, 3: 221-2.

³⁷ Firmin Letourneau soutient, en effet, que « ce fut Denys, concessionnaire des côtes depuis Canseau jusqu'au Cap-Rosier, qui organisa le premier des pêcheries sédentaires ». Cf. *Les Pêcheries de la Gaspésie* dans *Bull. Soc. Géo. de Québec* (1920) 14: 293.

etc. Rien n'est oublié : la construction des barques, les vêtements des pêcheurs et leurs salaires saisonniers, la préparation de l'appât ainsi que la gloutonnerie de la morue. Le tout nous est expliqué avec simplicité et clarté, ce qui facilite à tous la compréhension de ce métier complexe. Le tableau qu'il trace des pêcheurs à la besogne, par exemple, est tellement réel qu'il vaut la peine de le reproduire en entier :

La ligne estant jettée s'ils trouvent de la molue qui morde à l'hameçon, qui est l'ain & la boîte ensemble, pour lors tous ceux de la chaloupe jettent leurs lignes, & le Bossoin qui est celuy de devant jette le grapin à la mer, c'est sa charge; après cela ils travaillent à tirer la molue haut tant qu'ils peuvent, & ont chacun deux lignes, l'une d'un bord de la chaloupe & l'autre de l'autre, si-tost que la molue est halée haut on la décroque de l'ain & on la jette en son run comme j'ay dit cydevant, & si la boîte estoit emportée, il y en met prestement d'autre, qu'il prend dans le gau de la molue; s'il y trouve quelque chose qu'il ne soit consommé il le met à la pointe de son ain, puis rejette sa ligne en la mer, pendant qu'elle va au fonds il se tourne à l'autre bord & hale l'autre ligne s'il y sent une molue prise, ce qui manque rarement: tant qu'ils trouvent du poisson ils ne bougent pas de là, tous les autres font de mesme, quand le poisson leur manque ils levent le grappin & vont en un autre endroit, mais quand la molue donne, c'est un plaisir que de les voir agir des bras & du corps, comme ils se tournent d'un bord sur l'autre, ils ne font que tirer la ligne & au mesme temps la rejettent, car elle est bien-tost décroquée, & il est bon de sçavoir que les lignes sont amarées sur le bord de la chaloupe, & ne peuvent aller jusques au fonds, il s'en faut toujours une bonne brasses que l'ain ne touche à terre, & deux brasses pour le plomb, ils travaillent à l'envie, c'est à qui en halera le plus, ils ne reviennent point que le soir.³⁸

Quiconque a eu l'occasion de voir les procédés actuels du métier, est forcé d'admettre qu'en principe, ils n'ont guère changé; seulement la science moderne les a un peu perfectionnés.

³⁸ Denys, *Histoire naturelle* . . . 145-8.

Quoi de plus captivant que la *pêche en dégrat*, c'est-à-dire ces courses au poisson à une longue distance de la terre ! Cet épuisant métier exigeait que les pêcheurs fussent à « l'étably quelquesfois jusques a une heure ou deux apres minuit, avant que tout le poisson soit habillé, salé, & que tout soit achevé ».³⁹ Nos robustes gaillards pouvaient bien se payer alors le luxe de boire librement le vin pur contrairement aux restrictions rigoureuses imposées pendant la pêche ordinaire et qui permettaient la consommation du vin pur trois fois par semaine seulement.

Ceux qui s'adonnaient le plus spécialement à la pêche au temps de Denys étaient originaires, pour la plupart, des ports de mer de France, comme les Calaisiens, les Boulonnais, les Dieppois, les Normands, les Bretons, les Olonnais, les Rochelais, les Bordelais et les Insulaires. Les fortes cargaisons de poisson⁴⁰ qu'ils rapportaient en France, — un seul navire transportait jusqu'à cinquante mille morues, — s'écoulaient presque toutes sur l'unique marché de Paris.

Les agréables récits des excursions aventureuses des pêcheurs que nous a laissés Denys sont d'autant plus intéressants que nous connaissons les lieux en question. Bornons-nous à mentionner avec lui quelques-unes de ces bonnes *battures* sans toutefois les décrire. Et d'abord, le Cap-Fourchu (Yarmouth). Ici, les vaisseaux pouvaient se mettre à couvert sans danger. La morue donnait abondamment et y venait plus tôt le printemps qu'en aucun autre lieu de l'Acadie. Les Îles-aux-loups-marins, — un peu plus à l'est du Cap-Fourchu, — étaient ainsi appelées

³⁹ *Ibid.*, 203-4.

⁴⁰ Denys nous fait ainsi l'énumération des poissons d'eau salée et d'eau douce qu'on pêchait le plus communément en Acadie. Dans la première catégorie figurent la morue, l'aiglefin, le lieu (*goberge*), le hareng, le maquereau, le saumon, la sardine, l'esturgeon, la truite, le gasparot, le bar et l'alose qui se salaient le mieux en vue de leur transport en France; le phoque (loup-marin), la vache marine, le marsouin, le dauphin (*pourcille*), la lamproie, l'éperlan, l'anguille de mer, l'anchois, le flétan, la raie, l'encornet, le carrelet ou plie franche (*plaise*), le gade (*poulamon*), le requin, le chien de mer, l'espadon et le homard. Dans la seconde catégorie, il ne mentionne que quelques poissons d'eau douce, tels le chabot de rivière (*barbeau*), la vendoise (*petit barbillon*), le tacaud (*goujon*) et la petite truite saumonée, car on avait tellement de poissons d'eau salée qu'on tenait peu à ces derniers. C'est là une prodigieuse variété de poissons qu'on retrouve encore de nos jours en Acadie.

parce que les loups marins y cherchaient refuge au moment de la naissance de leurs petits. La rivière aux Saumons, — près du village de Guysborough, — contenait des saumons mesurant jusqu'à trois pieds. L'île Percé, selon Denys, était l'endroit le plus favorable à la pêche. Il observe qu'il a vu là jusqu'à onze navires et qu'il n'était pas rare qu'on y pêchât jusqu'à trente mille poissons. C'était bien assez pour « éclaircir furieusement la molue et la faire fuir ». Par conséquent, il connaissait très bien toutes les côtes du fleuve Saint-Laurent et de l'Acadie. De nos jours encore, ces régions servent de rendez-vous aux pêcheurs. Tout le littoral de l'Acadie, depuis le fond de la baie Française (baie de Fundy) jusqu'à Miscou en longeant les côtes sud-ouest et sud de la péninsule, puis en remontant la côte orientale de l'Acadie, continue d'être la fidèle pourvoyeuse des richesses maritimes d'autrefois. Les poissons eux-mêmes ne semblent pas vouloir abandonner leurs gîtes d'antan si propices à leur propagation.

Voyons maintenant où Denys avait ses postes de pêche. Nous ne parlerons pas de son premier établissement à La Hève, en 1633, qu'il dut momentanément abandonner pour le reprendre plus tard. Miscou lui servit de deuxième poste lorsqu'il s'y installa en 1645. C'est à cette fin qu'il s'y était rendu avec un navire de cinq cents tonneaux. Malheureusement, deux ans après, il devait transporter ses engins de pêche à un troisième endroit, tout probablement à Miramichi. Puis son quatrième poste fut Chedabouctou. C'était sans contredit son principal établissement de pêche côtière qu'il fonda vers 1660. Le nombre de ses ouvriers nous révèle l'expansion que prit son commerce. Il dirigeait à ce moment-là cent vingt hommes, laboureurs et pêcheurs, qui vivaient sur trente arpents de belle terre défrichée et habitaient deux imposantes maisons de soixante pieds de longueur chacune.⁴¹ Nous doutons qu'il se réorganisât à Nipisiguit après y avoir séjourné en 1669. Comme pour le charbon, il conserva jalousement ses droits de pêche, à partir de 1654. Toutefois, il accorda en 1680 la permission au sieur Bergier des Hermeaux d'établir une pêche sédentaire en Acadie. Denys a certai-

⁴¹ Denys, *Description* . . . 132-3.

nement contribué beaucoup à l'avancement de la pêche en Acadie. C'est là une de ses plus importantes contributions, sinon la plus méritoire. N'est-il pas remarquable que la pêche cotière qui faisait son bonheur continue d'attirer aujourd'hui huit hommes contre chaque homme qui s'adonne à la pêche en haute mer !

En résumé, nous pouvons dire que Denys, organisateur renommé et commerçant habile, voulant poursuivre à fond ses projets d'exploitation, avait toujours fait preuve d'un jugement sûr dans le choix de ses postes pour ses principales occupations de traite et de pêche en Nouvelle-France. Miscou et Chedabouctou étaient des centres idéals pour la pêche, tandis que Saint-Pierre et Nipisiguit étaient fort avantageux pour la traite. Aucun de ses contemporains, semble-t-il, ne poussa plus loin cette exploitation des ressources naturelles de l'Acadie.

Telle fut, à grands traits, l'active carrière de Denys. Accablé sous le poids d'une longue vie d'épuisants labeurs, il vécut vraisemblablement jusqu'en 1688. Avec ce pionnier l'Acadie perdait l'une de ses figures les plus éminentes que la tige Denys lui ait fournies. La petite ville de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, l'ancien Nipisiguit de Denys, croit posséder ses restes mortels à un endroit appelé aujourd'hui Pointe Ferguson.⁴²

* * *

Après avoir étudié sommairement l'œuvre variée d'exploitation de Denys en Acadie, il convient d'en faire l'appréciation. A cette fin, nous nous permettrons de présenter ici quelques citations d'écrivains de valeur auxquelles nous ajouterons la nôtre : citations empruntées à ses plus ardents admirateurs aussi bien qu'aux auteurs qui lui sont le moins favorables.

Le plus grand admirateur de Denys est le père jésuite François-Xavier de Charlevoix, qui a inspiré la plupart des historiens.

⁴² En effet, cette ville a cru bon de faire revivre la mémoire de son fondateur par la représentation, à l'Université de Bathurst durant tout le cours du mois de mars cette année, d'un magnifique pageant historique qui souligna le rôle de son héros régional, comme moyen le plus approprié de commémorer le tricentenaire de sa fondation et le bicentenaire de la dispersion des Acadiens.

L'auteur de cet Ouvrage,⁴³ écrit-il en 1744, étoit un homme de mérite, qui eût fait un très-bon établissement dans la Nouvelle France, s'il n'eût pas été traversé dans ses entreprises . . .⁴⁴

Et encore :

Depuis cet accident (c'est-à-dire l'incendie du fort Saint-Pierre au cours de l'hiver 1668-1669) il n'a plus été en état d'entreprendre rien de considérable : & ce fut un grand malheur pour cette partie de la Nouvelle France, qui n'a jamais eu un Commandant plus capable & plus appliqué ».⁴⁵

Beamish Murdock voit en Denys une victime de la rapacité et de l'injustice de ses rivaux qu'il estime bien inférieurs à lui par le talent et le caractère.⁴⁶ A son tour, Richard Brown attribue lui aussi l'insuccès de Denys à l'envie de ses voisins :

Le tact et le courage dont Denys fit preuve à plusieurs reprises en face des difficultés et des dangers, la patience et la persévérance avec lesquelles il s'efforçait de réparer ses lourdes pertes, la générosité et la bonté qu'il manifestait à l'heure du besoin envers les enfants et les personnes à charge de ses ennemis les plus implacables, méritent avec raison nos louanges et notre admiration. Si durant sa longue carrière, on lui avait permis de poursuivre ses desseins généreux et éclairés dans la paix et la tranquillité, il aurait contribué largement à la colonisation et au progrès du Cap-Breton dès le début.⁴⁷

Rameau de Saint-Père consacre également au personnage des lignes fort sympathiques :

Nicolas Denys était un négociant entreprenant et industriel, qui désirait étudier les ressources de la Nouvelle-France et en organiser l'exploitation ; non seulement il prit une part active dans la coloni-

⁴³ C'est-à-dire *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale, avec l'Histoire naturelle du Pais.*

⁴⁴ *Histoire et description générale de la Nouvelle France* (3 v., Paris, 1744) 2: lij.

⁴⁵ *Ibid.*, 1: 416.

⁴⁶ *History of Nova Scotia or Acadia* (3 v., Halifax, 1865-67) 1: 130.

⁴⁷ *A History of the Island of Cape Breton* (London, England, 1869), 104.

sation du pays, mais il en a laissé une description qui offre une source précieuse d'informations...⁴⁸

C. W. Vernon affirme que l'honneur d'être l'auteur du premier livre qui donne au Cap-Breton autre chose qu'une notice éphémère, revient aussi à Denys qui fut l'un des plus pratiques et des plus heureux colons du Cap-Breton.⁴⁹

De son côté, W. F. Ganong porte ainsi son jugement sur Denys :

Tout ce que nous savons de Nicolas et de Richard Denys, révèle qu'ils étaient des hommes compétents, énergiques, aux sentiments nobles, parfaitement conscients des besoins de leur pays et réellement désireux de son bien-être. S'ils n'ont pas réussi, c'est parce que le temps et les conditions n'étaient pas encore propices au succès et que des malheurs et des accidents échappaient à leur volonté... Bien qu'il ne reste aucune trace visible de leurs labeurs, cette œuvre ne fut pas une faillite complète parce qu'ils étaient des pionniers qui ont facilité la tâche aux autres, s'acquérant ainsi un respectueux souvenir dans les cœurs des Acadiens.⁵⁰

Emile Lauvrière lui reproche de n'avoir pas attiré suffisamment de colons agricoles en Acadie, mais lui rend en somme bon témoignage :

Si éphémères qu'elles fussent, les entreprises de Nicolas n'en furent pas moins multiples et considérables... Le seul tort de cet homme, si avisé, si entreprenant, si persévérant, a été de ne pas installer sur ses terres assez de femmes pour constituer des familles et ainsi rendre durable sa complexe œuvre de colonisation... A défaut d'œuvres durables, le nom de Denys reste dûment inscrit sur cette terre acadienne qu'il aima jusqu'à la mort...⁵¹

⁴⁸ *Une Colonie féodale en Amérique — L'Acadie 1604-1881* (2 v., Paris et Montréal, 1889) 1: 82-3.

⁴⁹ *Cape Breton Canada at the Beginning of the Twentieth Century. A Treatise of Natural Resources and Development* (Toronto, 1903), 28.

⁵⁰ *Historical Geographical Documents relating to New Brunswick* dans *New Brunswick Historical Society Collections*, III: 54.

⁵¹ *La Tragédie d'un Peuple* (2 v., Paris, 1922) 1: 105-7.

Le Frère Antoine Bernard qui ne cache pas non plus son peu d'estime pour l'œuvre colonisatrice de Denys, ne peut s'empêcher de lui décerner quelques louanges :

On ne peut nier à Nicolas Denys, premier seigneur de Percé et de la Gaspésie, une activité étonnante, une inlassable persévérance, l'honnêteté dans les affaires.⁵²

Et ailleurs :

Il a mis au service d'excellentes intentions une activité débordante, il s'est dépensé sans mesure.⁵³

Enfin, que dire des appréciations non moins élogieuses d'un Gravel, d'un Bourinot, d'un Chambers, d'un McLeod, d'un Couillard-Després, etc. Ces divers témoignages suffisent à eux seuls pour rendre justice au mérite personnel de Denys et à son œuvre. Nous ne saurions ajouter de plus louables commentaires à son égard.

Comme le remarque encore Lauvrière, son œuvre de colonisation ne fut qu'assez médiocrement continuée par les siens. Il ne convient pas, toutefois, de reprocher à son fils Richard son incapacité à mener à bonne fin la vaste entreprise de son père. La mort l'emportait en pleine jeunesse. Louis Denys devenait, à la mort de son frère Richard en 1691, le légitime successeur et seigneur du fief de Miramichi, dernière possession qui restait à la famille. Le jeune Denys n'était pas cependant de la trempe de son père, homme énergique et intrépide. Aussi, son nom ne fut-il associé à aucune entreprise importante. Son tuteur, Rey-Guillard, ne tarda pas à morceler son royaume à son avantage propre. Ce qui est regrettable, ce ne sont pas tant les nombreux fractionnements effectués par Rey-Guillard que l'impuissance des concessionnaires à rendre leurs terres productives. Il se passera bien du temps avant que ces terres retrouvent leur prospérité première.

En terminant ce modeste aperçu sur Denys, nous pouvons dire que sa vie fut une longue suite de contretemps et d'épreuves. Nous croyons, cependant, qu'il en fut lui-même responsa-

⁵² *La Gaspésie au soleil* (Montréal, 1925), 77.

⁵³ *Le Drame Acadien*, 113.

ble dans une certaine mesure. Individualiste à l'extrême, il supportait difficilement la présence au pays de ses concitoyens, lesquels, pour la plupart, il faut bien l'admettre, cherchèrent souvent à se payer la tête de notre obstiné Tourangeau. Pour le bien de la colonie en général et pour celui de Denys en particulier, il eût été préférable que les jalousies et les vexations entre compatriotes n'eussent pas semé d'obstacles la route déjà pénible du défricheur. Qui oserait douter que son entreprise eût été autrement prospère si des démêlés de toutes sortes ne l'avaient point contraint de recommencer incessamment l'œuvre à peine ébauchée ? Ne s'occupant que de ses propres affaires, il aurait certes récolté autre chose que la ruine et la perte de ses établissements. Il avait à cœur l'avancement de la colonie aussi bien que le succès de ses entreprises privées. Du reste, ose-t-il affirmer qu'on pouvait vivre dans la colonie aussi facilement qu'en France, à condition que l'envie des Français ne mette pas d'obstacles à la réalisation des desseins les mieux intentionnés. Peut-être cherchait-il par là à s'excuser. En réalité n'est-il pas logique d'admettre avec lui « que quelque bonne que puisse estre une terre, il n'est point d'homme qui en puisse tirer du fruit, s'il est persecuté dans ses entreprises, & il à (sic pour a) beau avoir des talents, de l'expérience & du sçavoir faire, si on luy lie les mains, & qu'on l'empesche de s'en servir... »⁵⁴ En mourant ruiné, Denys avait au moins la satisfaction d'avoir consacré toutes les ressources de son génie à la mise en valeur de ce nouveau pays d'Acadie qu'il avait depuis longtemps fait sien par intérêt personnel. Les pertes qu'il avait subies par la mise sur pied de ses différentes industries, s'élevaient, selon lui, à près de trois cent mille livres.⁵⁵ Voilà à quel prix il peut revendiquer le mérite d'avoir été un grand pionnier de la Nouvelle-France et, indirectement, un colonisateur de mérite, car son œuvre favorisa certainement le peuplement du pays.

Roger COMEAU
Archives publiques du Canada

⁵⁴ *Description*... 103-4.

⁵⁵ Environ soixante mille dollars.